



PRÉFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Direction départementale
des territoires et de la mer
des Pyrénées-Atlantiques

Service Eau

Guichet Unique

Monsieur le Président
Syndicat mixte de l'Adour amont
communauté de communes Adour - Madiran
21, place du Corps Franc Pommiers

65500 VIC-EN-BIGORRE

Dossier suivi par :
Stéphanie BORDE

Mél : stephanie.borde@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Tél. : 05 59 80 87 14
Fax : 05 59 80 86 08

Objet : **Dossier de déclaration d'intérêt général nécessitant une déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 et L. 211-7 du code de l'environnement : PPG du bassin amont des Lées – DIG Warsmann**
Accusé de réception au guichet unique de l'eau

Réf. : **64-2020-00308**
LET210157

Pau, le 8 février 2021

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration d'intérêt général nécessitant une déclaration au titre du code de l'environnement, concernant l'opération suivante :

Programme pluriannuel de gestion du bassin amont des Lées - DIG Warsmann

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : 24 décembre 2020
- date de réception du dossier complet au guichet unique : 5 février 2021
- numéro d'enregistrement au guichet unique : 64-2020-00308

Votre dossier a été transmis à l'unité travaux et milieux aquatiques qui est chargée de l'instruction de ce dossier.

Je vous rappelle en outre qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de la procédure de déclaration d'intérêt général avec déclaration. Le non-respect de cette disposition entraînerait le rejet de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
La cheffe du service Eau,


Juliette Friedling

Copie : Service Instructeur

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.